Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250814-AR03120825-AR

République Française
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGA POPULATION

DIRECTION
MUSEE DE MAYOTTE

ARRETE N° 03/DMM/DG-AP/CD976/2025
portant nomination de mandataires à la régie d'avances auprès de la Direction du Musée de Mayotte

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 9 et 22

Vu la délibération n° 2018.00288 du 11 décembre 2018 relative à la délégation au Président pour créer ou modifier les régies par arrêté

Vu la délibération n °DL_AP2021_0197 du Conseil départemental de Mayotte en date du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI, en qualité de Président du Conseil départemental.

Vu l'arrêté du ministère chargé du budget en date du 28 mai 1993 (modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 –art.1) relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs des recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents

Vu l'arrêté n°398/DAJAC/CD/2025 en date du 27/05/2025 portant délégation de signature à Monsieur Maoulana ANDJILANI Directeur Général Adjoint, pour assurer les fonctions de directeur général des services du Conseil départemental par Intérim

Vu l'arrêté n°01/DMM/DG-AP/25 en date du 10/07/25 relatif à la modification de la régie d'avances auprès de la direction du Musée de Mayotte

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 08 juillet 2025;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 12 août 2025 ;

ARRETE :

Article 1er :

Mme Achoura BOINAIDI, M. Halime Eddine EL HADJI MADI M'DAHOMA, Mme Zamharira NAOIOUI, Mme Yatoucha SOULAIMANA sont nommés mandataires de la régie d'avances auprès de la direction du musée de Mayotte, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie d'avances, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le
ID : 976-229850003-20250814-AR03120825-AR

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.
Ils doivent les payer selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacune en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités et de leurs établissements publics.

Fait à Mamoudzou, le

Le Président du Conseil départemental

Signé électroniquement par : Maoulana ANDJILANI
Date de signature : 12/08/2025
Qualité : DGA Service à la Population par délégation de Directeur Général des Services Par Intérim

Pour le Président et par délégation
le Directeur Général Adjoint
chargé du Pôle Services à la population
Maoulana Andjilani

Signature du régisseur titulaire
Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Anrafati COMBO

Signature du mandataire suppléant
Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Zamzam YOUSSOUF

Signatures des mandataires
Précédées de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Achoura BOINAIDI

"Vu pour acceptation"

Halime Eddine EL HADJI MADI M'DAHOMA

Yatoucha SOULAIMANA

"Vu pour acceptation"

Zamharira NAOIOUI

Ampliation :
Etat : paierie départementale / contrôle de légalité
Conseil départemental de Mayotte : DGS / DQG / Direction du Musée de Mayotte / DF / DRH / DAJAC
Intéressés

TRESOR PUBLIC FRANÇAIS PAYEUR DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE
DRFIP MAYOTTE

08/07/2025

Le Payeur Départemental
Mr BONNEAU Sebastien